



PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024 :

- Fiche de renseignement jointe à ce dossier
- Carte d'identité des responsables légaux
- Carte d'identité de l'enfant
- Livret de famille page des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (*Facture eau, gaz, edf, quittance de loyer, assurance habitation etc...*)
- Carnet de santé : *toutes les pages de vaccination du carnet de santé sont demandées.*
- Attestation d'assurance scolaire : **ATTENTION** *l'attestation doit être pour l'année 2023-2024 et doit mentionner la garantie « Individuelle accident corporel ».*
- Certificat de radiation (*si l'enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement scolaire*)
- Pour les parents séparés ou divorcés : *joindre le dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ainsi que la page qui concerne le mode de garde.*

Dossier à transmettre AVANT LE VENDREDI 28 AVRIL 2023 par mail
à l'adresse suivante : service.scolaire@mairieaunes.fr
Ou à déposer à l'accueil de la mairie.

Contact :

Service enfance jeunesse et vie associative – 05.61.08.70.23